



République Française
Département du Bas-Rhin
Commune de Willgottheim

ARRETE N° 21/2026

Portant réglementation des horaires des
festivités organisées à l'occasion de la
Fête Nationale du 13 juillet

Le Maire de la Commune de WILLGOTTHEIM,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2212-1 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au maire d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques ;
Considérant l'organisation d'un bal populaire à l'occasion de la Fête nationale du 13 juillet 2026 ;
Considérant qu'il convient de fixer les horaires de cette manifestation afin de préserver la tranquillité des riverains tout en permettant le déroulement des festivités ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le bal populaire organisé aux abords du terrain de football à l'occasion de la Fête nationale est autorisé à se dérouler du 13 juillet 2026, 19h00, jusqu'au 14 juillet 2026, 02h00.

ARTICLE 2 : Toute diffusion de musique amplifiée et toute animation sonore devront cesser impérativement à 2h du matin le 14 juillet 2026.

ARTICLE 3 : Les organisateurs sont tenus de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité du public et la propreté du site.

ARTICLE 4 : Madame le Maire, le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Truchtersheim et les organisateurs sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui peut être contesté dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

Willgottheim, le 16 juin 2026

La Maire
Claudine HUCKERT

